

# TEAM CYCLO-CROSS 2019-2020

## Instructions demande de labellisation



Tout type de structure peut faire une demande de labellisation de Team Cyclo-cross auprès de la Fédération Française de Cyclisme :

- Clubs FFC existants
- Clubs FFC de Division Nationale Route
- Equipes UCI existantes Route et VTT
- Teams FFC VTT
- Association loi 1901
- Nouvelle structure autre

Pour une demande de labellisation UCI, la structure doit obligatoirement faire dans un premier temps une demande de labellisation FFC en respectant les critères sportifs fixés par la fédération nationale. Si ces conditions sont respectées, la structure sera donc labellisée par la FFC.

La FFC validera ensuite les demandes de labellisation UCI directement sur la plateforme d'enregistrement de l'UCI (data ride). Les structures concernées devront alors compléter au préalable le formulaire de demande de labellisation UCI.

**Tous les documents FFC doivent être transmis par mail à la FFC à [l.monzo@ffc.fr](mailto:l.monzo@ffc.fr) avant le 6 Juin 2019**

### 1. Obligations du Team / Critères sportifs de labellisation FFC

La structure souhaitant faire une demande de labellisation de Team Cyclo-cross FFC doit respecter les critères sportifs suivants :

- Age : 19 ans ou plus - être né(e) en 2001 ou avant
- Licence : Coureurs de 2<sup>ème</sup> catégorie minimum
- Effectif :
  - Minimum 3 coureurs dont 1 femme
  - Maximum 6 coureurs au total avec 3 coureurs maximum par catégorie d'âge
- Catégories d'âge :
  - Espoirs / U23 Homme & Femme
  - Elite Homme & Femme
- Maillot : Port obligatoire du maillot du team dans les catégories de toutes les épreuves de la discipline
- Entraîneur : Minimum diplôme de Brevet Fédéral 3 / Entraîneur Club Expert
- Un coureur ne peut être considéré comme team manager ou membre du staff
- Chaque structure doit impérativement être constituée d'un team manager pour être labellisée
- L'encadrement et les coureurs doivent être licenciés **au 15 août de l'année**, dernier délai
- Toute personne devant intervenir dans la saison pour l'activité du team lors des compétitions officielles qui n'est pas déclarée dans le formulaire de demande de labellisation doit faire l'objet d'une déclaration écrite par mail à la FFC à [l.monzo@ffc.fr](mailto:l.monzo@ffc.fr) au minimum 3 jours avant l'épreuve avec son numéro de licence FFC afin de pouvoir lui

délivrer son accréditation. Le non-respect de cette procédure entraîne l'impossibilité à la personne d'intervenir.

- Droits de labellisation FFC Teams Cyclo-cross FFC 2019 - 2020 : 1 000.00 € TTC
- Si la structure souhaite faire une demande de labellisation UCI, celle-ci devra directement s'enregistrer sur la plateforme en ligne de l'UCI (data ride)  
Elle devra également payer par virement les droits de labellisation UCI de 1 200.00 € directement auprès de l'UCI.

## 2. Documents à fournir pour une demande de labellisation FFC

La structure doit transmettre **PAR MAIL UNIQUEMENT** à [l.monzo@ffc.fr](mailto:l.monzo@ffc.fr) avant le 6 Juin 2019 les documents listés ci-après afin que sa demande de labellisation soit recevable et étudiée par la FFC.

- Le formulaire Excel de labellisation « Team Cyclo-cross 2019-2020 » complété, regroupant l'ensemble des informations administratives des dirigeants et des sportifs signés par le Team Manager, le Responsable financier et le Président du Comité Régional FFC avec cachet du lieu du siège social du Team (**Format requis : Excel**, pas de .pdf, .jpg, scanné ou autres formats)
- Le scan en couleur de la maquette du maillot (format requis .jpg, résolution minimale requise : 300 dpi)
- Le scan du diplôme de l'entraîneur
- Le scan du contrat de chaque coureur du team **signé et daté par le coureur et le team manager**
- Les autorisations scannées du Président du club d'appartenance de chaque coureur du team précisant qu'il met à disposition du team, son sportif pour la période de labellisation
- Les photos d'identité du staff (format requis .jpg)
- Le budget prévisionnel de la saison
- Le programme sportif de la saison (stages, compétitions...)
- La photo officielle de présentation du Team (date ultérieure possible)
- Le paiement des droits de labellisation soit par chèque ou soit par virement en précisant « Team Cyclo-cross + le nom exact du Team » (Fournir une preuve du virement effectué par mail)


## 3. Obligations de la FFC

- Publication du nom du Team, de sa composition, de ses coordonnées et du lien vers le site internet du Team à partir du site internet de la FFC
- Diffusion du nom du Team dans les communications Cyclo-cross de la FFC vers la presse
- Diffusion du nom du Team sur les listes des engagés, les listes de partants, et les classements édités pendant les épreuves officielles de Cyclo-cross (Coupes de France et Championnats de France)
- Edition, pour le Team manager, de duplicatas numériques de licence des coureurs appartenant à l'effectif du Team
- Mise à disposition de 2 accès au poste de dépannage par coureur engagé sur les épreuves officielles
- Accès au mailing permettant de recevoir régulièrement les informations importantes relatives aux règlements FFC et UCI, au calendrier de la saison, aux listes des engagés, et aux mises en grilles
- Approbation de la FFC pour la structure demandant une labellisation UCI

#### 4. Planning de labellisation

- 14 Juillet 2019 : Délai d'envoi des documents à la FFC (cf. paragraphe 2)
- 31 Juillet 2019 : Délai d'envoi des documents à l'UCI par la FFC si une demande de labellisation UCI est effectuée
- Du 15 Août de l'année N au 1<sup>er</sup> Mars de l'année N+1 : Période de labellisation FFC / UCI effective
- Entre le 1<sup>er</sup> Janvier de l'année N+1 et le 10 Janvier de l'année N+1 : Selon l'article 5.5.016 du règlement UCI Cyclo-cross, le design des maillots peut être changé pendant cette période de la saison et sur autorisation de l'UCI qui devra être informée par la structure en question avant le 15 Décembre de l'année N

#### RIB de la FFC :

<b>Crédit du Nord</b> 		<b>Titulaire du compte :</b> FFC		
		<b>Libellé du sous-compte :</b> COMPTE COURANT		
Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02352	12262500200	27	AG INSTITUTIONNELS
<b>IBAN :</b> FR76 3007 6023 5212 2625 0020 027				<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN</b> Partie réservée au destinataire du relevé
<b>BIC :</b> NORDFRPP				
<b>Adresse :</b> FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME FFC 1 RUE LAURENT FIGNON 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX				